

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

AMENDEMENT

N ° AS1010

présenté par

M. Viry, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Gruet, Mme Périgault et M. Ray

ARTICLE 23

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.